	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juin 2024</b>	<b>N° 2024-298</b>

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juin 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2024-298</b>

---

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats -  
Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation  
pour l'année 2024 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre de manière efficace à la question des squats et des bidonvilles dans les grandes métropoles, le cadre d'action des pouvoirs publics s'appuie depuis 2018 sur une instruction interministérielle visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles.

Le nouveau cadre d'action propose un changement de modèle : dépasser l'approche centrée sur les évacuations de campements illicites et inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations.

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'élaboration de solutions d'hébergement pour les plus vulnérables qui sont dans un processus d'insertion durable sur le territoire, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces interventions s'appuient en grande partie sur des missions essentielles portées par le GIP Médiation : recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun.

### **Contexte**

Depuis 2015, le GIP Médiation, soutenu notamment par Bordeaux Métropole, intervient sur les sites occupés par des bidonvilles et des squats et a élargi peu à peu son champ d'intervention pour répondre aux besoins croissants du territoire. En 2019, la Métropole s'est engagée encore davantage dans la prévention, la gestion et la résorption des squats, par la création d'une mission squats au sein de ses services, qui s'appuie sur le GIP médiation, pour connaître et intervenir sur les différents sites concernés. Aujourd'hui, près de 1 300 personnes vivent dans plus de 90 squats et 20 bidonvilles répartis sur le territoire métropolitain, dont deux tiers des personnes d'origine européenne (bulgares et roumains).

Dans ce contexte, les interventions des médiateurs visent à connaître les situations de l'ensemble des squats recensés, à participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires, à permettre l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions et à prévenir voire résoudre les conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

L'action des médiateurs en squats s'inscrit pleinement dans les missions de médiation telles qu'elles sont définies par la Charte de référence de la médiation sociale, produite par la Délégation interministérielle à la ville en 2001. La médiation sociale y est définie comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Un certain nombre de principes d'intervention est précisé, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ».

### **1. Bilan de la médiation en 2023**

L'activité de l'équipe de médiateurs squats s'est poursuivie en 2023 avec 578 sorties sur 159 sites sur 15 communes de la Métropole avec les principaux axes d'intervention suivants :

- les conditions de vie sur les squats en lien avec les services métropolitains et municipaux, les associations et les occupants par des actions de mobilisation communautaire. Des ateliers de sensibilisation pour limiter les risques d'accidents électriques et des dysfonctionnements en lien avec les branchements sauvages. Une vigilance sur les accès à l'eau, surtout en période de forte chaleur, et sur les branchements pour limiter le gaspillage. L'accompagnement des réponses sur les questions d'hygiène (gestion des déchets, sanitaires, prolifération des nuisibles...),

- la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des services de droit commun : nombreuses co-interventions sur site avec les CCAS, les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et les services du Département,

- la médiation de voisinage avec les riverains en lien également avec les élus des communes concernées,

- la gestion ou la prévention des conflits entre les habitants au sein des squats et bidonvilles,

- le lien avec l'ensemble du tissu partenarial socio-éducatif dans un souci de sensibilisation, d'acculturation et de co-intervention sur site :

- ✓ séquences de transmission de savoirs et de connaissances sur les différents groupes et les dynamiques migratoires,
- ✓ organisation de temps communs d'intervention sur sites afin de préserver les fonctions et les rôles de chacun (en premier lieu avec le CCAS sur les thématiques de domiciliation, mais aussi la Protection maternelle et infantile (PMI), les Maisons départementales de la solidarité (MDS), les enseignants et les intervenants médico-sociaux),
- ✓ expérimentation d'ateliers collectifs sur la santé bucco-dentaire.

- fonction de reporting auprès des communes et de la Métropole :

- ✓ alerte sur les mouvements,

- ✓ vigilance sur les évolutions des conditions de vie et difficultés dans les parcours d'accès aux droits,

- ✓ participation à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernance et d'intervention relatives aux squats au niveau municipal et métropolitain.

- accompagnement des démarches de résorptions en lien avec les communes, la Métropole, le Département et l'Etat ainsi que les opérateurs.

Les 2 axes forts que sont la santé et la scolarité sont restés des enjeux importants, avec l'accroissement du nombre de co-interventions sur l'accès aux soins permettant une veille sanitaire et le maintien du projet de médiation scolaire en partenariat avec la Direction interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement (DIHAL) et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), qui a permis de limiter les déscolarisations lors de relogements ou de départs des familles et d'améliorer l'inclusion à l'école pour des mineurs de 2 à 16 ans.

Les principaux indicateurs :

- 417 interventions ont eu lieu de manière autonome,

- 161 co-interventions se sont déroulés avec un partenaire dont :

- 52 co-interventions avec les services de Bordeaux Métropole (en lien avec les conditions de vie des personnes ou la continuité des services impactés par les occupations),

- 26 co-interventions ont eu lieu avec les services des villes (principalement les CCAS),
- 36 co-interventions avec les services hospitalier mobile des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS),
- 20 co-interventions avec les partenaires du projet SSR (Maison Départementale de la Santé et l'association CACIS en lien avec la thématique Santé Sexuelle et Reproductive),
- 19 co-interventions avec l'association Dédale en faveur d'une amélioration des conditions de vie,
- 3 co-interventions avec les services de la Protection Materno-Infantile (PMI) du Département,
- 5 co-interventions avec des associations en lien avec l'enfance.

Au 31 décembre 2023, le GIP Médiation était en lien avec 1 573 personnes dont 376 mineurs, répartis sur 94 sites. En 2023, 62 squats et bidonvilles ont été expulsés ou résorbés.

## **2. Perspectives 2024** : maintien des activités et poursuite du renforcement de l'accompagnement aux conditions de vie

Durant l'année 2024, le GIP médiation souhaite prioriser le déploiement de son équipe de médiateurs sur les sites fléchés en résorption. Outre les interventions de l'équipe de médiateurs sur une approche généraliste des squats et bidonvilles, les activités thématiques sont maintenues :

Sur l'axe sanitaire, le GIP Médiation participe à la coordination des réponses en matière d'accès aux soins pour les publics vivants en squat et bidonville avec ses partenaires dans le cadre du Collectif des Acteurs Sanitaire Mobiles (CASaM). Le GIP Médiation maintient des co-interventions sur sites avec les professionnels de santé, développement de l'axe prévention et réduction des risques en santé sexuelle avec un axe fort sur les violences faites aux femmes.

Sur l'axe éducatif, perspective d'un renfort d'un poste (ce qui permettrait de disposer d'un troisième médiateur scolaire) avec un soutien financier demandé à l'Etat. Cette action, qui répond aux difficultés liées à l'absentéisme constaté dans plusieurs établissements scolaires et au risque de décrochage des enfants vivant en squats ou bidonvilles, s'inscrit dans la perspective de l'ouverture d'Espaces temporaires d'insertion (ETI) en 2023 (Bordeaux, Floirac par exemple).

Les questions de conditions de vie sur les squats et bidonvilles seront aussi un sujet majeur, que ce soit pour les occupants, pour les institutions et pour le voisinage des sites. Leur maîtrise et leur accompagnement répondent à de multiples enjeux : salubrité, sécurité, urbanisme, environnement, santé publique, trouble à l'ordre public. L'accompagnement renforcé sur ces questions permettra d'atténuer les lourdes charges qui impactent Bordeaux Métropole en particulier dans les coûts induits par les interventions techniques récurrentes et les opérations de nettoyage des grands sites après résorption. Avec l'appui d'un médiateur « référent des conditions de vie », le GIP Médiation souhaite développer une approche projet en mettant en œuvre des actions de mobilisation communautaire déjà expérimentées au cours de l'année 2023 dont les objectifs seront :

- d'élaborer un projet de vie global (condition de vie, accès aux soins et scolarité) d'un site tenant compte de la situation géographique, des publics et des besoins,
- de suivre et évaluer régulièrement les réponses apportées par l'ensemble des parties prenantes (occupants, institutions et associations) afin de prévenir au plus tôt les nouvelles difficultés et adapter les réponses,
- de développer et accompagner la mobilisation communautaire pour la participation des occupants dans la gestion et l'élaboration des réponses,
- Renforcer la veille sociale, sanitaire et scolaire auprès des occupants.

Sur cette question, l'accès à l'eau potable des populations vulnérables et marginalisées représentera une priorité au regard de la directive européenne « Eau potable » 2020/2184 transposée dans le droit français par le décret d'application 2022/1721 du 29 décembre 2022.

Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de **200 000 euros**.

Le budget prévisionnel global du GIP Médiation pour 2024 est de 1 304 405 €, dont 1 101 511 € pour les dépenses de personnel. Pour 2024, l'équipe se compose de 6 médiateurs et d'un coordinateur (3 médiateurs sociaux, 2 médiatrices scolaires, 1 médiateur conditions de vie). La subvention 2024 de la Métropole représenterait donc 15,3 % du budget global.

Budget prévisionnel/co-financements	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	% participation 2024
	1 240 652	1 304 405	
<b>Etat :</b>			
ARS	20 000	20 000	1,5 %
FIPD	13 000	13 000	1 %
DIHAL médiation scolaire	56 667	63 333	4,9 %
AMI médiation numérique	7 500		
Conseil Départemental	40 000	40 000	3 %
Bordeaux Métropole	200 000	200 000	15,3 %
Ville de Bordeaux	593 402	685 605	52,6 %
Autre(s) commune(s)	23 039	23 039	1,8 %

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

**VU** la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

**VU** la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan des actions 2023 du GIP Médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le financement de Bordeaux Métropole au GIP Médiation,

**Article 2** : d'attribuer une subvention de **200 000 euros** à ce groupement pour l'année 2024, selon les modalités du projet de convention joint,

**Article 3** : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée,

**Article 4** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 424,

**Article 5** : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur FLORIAN, Madame KISS, Madame LE BOULANGER, Madame LOUNICI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 JUIN 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,  Monsieur Stéphane PFEIFFER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>14 JUIN 2024</b>	